

Tels sont les faits; cela est clair et net, et les efforts des ministériels pour tenter de stigmatiser les interventions de l'opposition comme étant anti-naturelles et anti-droits et libertés sont futiles. Ils savent que nous sommes dans le vrai et que les choses se passeront comme je l'ai dit. Pour la gouverne des véritables détracteurs des libertés que sont les députés d'en face, je voudrais citer les paroles de Hand, éminent philosophe du XX<sup>e</sup> siècle, qui a abordé cette question, en 1942, avec beaucoup plus d'éloquence et de pertinence que n'en a manifesté n'importe quel député d'en face. Il a dit qu'aucun tribunal ne peut sauver une société déchirée au point que tout esprit de modération a disparu; qu'aucun tribunal n'a besoin de sauver une société où l'esprit de modération s'épanouit; et qu'une société qui esquive ses responsabilités en abandonnant aux tribunaux le soin de nourrir cet esprit de modération, finira par disparaître.

Les membres du parti progressiste-conservateur veulent que la constitution soit rapatriée, et immédiatement. Le 22 octobre dernier, nous avons énoncé sans ambages cette position à la Chambre lorsque notre leader a présenté une motion en ce sens, qui a d'ailleurs été défaite par les ministériels. Le parti progressiste-conservateur veut une formule d'amendement juste et efficace, élaborée par consensus. Le parti progressiste-conservateur veut que les droits et les libertés des Canadiens soient garantis dans notre constitution.

Les députés conservateurs nommés au comité de la constitution ont fait des pieds et des mains pour améliorer le projet de charte des droits et libertés. Grâce à des initiatives conservatrices, des améliorations importantes ont été apportées aux dispositions concernant les handicapés, les sourds, les écoles confessionnelles et la représentation territoriale aux futures conférences constitutionnelles.

Mais il est d'autres améliorations que nous aimerions voir apporter. Nous croyons que notre constitution devrait reconnaître la suprématie de Dieu, qu'elle devrait garantir le droit à la propriété et qu'elle devrait être renforcée pour assurer une véritable égalité entre les hommes et les femmes. Nous voulons la meilleure charte des droits et libertés possible. Mais nous insistons pour que nos droits soient approuvés au Canada et non sanctionnés par la loi coloniale d'un autre pays.

Nous avons proposé une formule—celle de Vancouver—qui, au mois de septembre dernier, était acceptée en principe par la totalité des provinces. La formule de Vancouver prévoit que toute modification constitutionnelle mettant en cause deux paliers de gouvernement, doit être approuvée par le gouvernement fédéral et un minimum de sept provinces représentant au moins 50 p. 100 de la population canadienne. Cette formule protégerait les intérêts essentiels des provinces concernant les droits et les pouvoirs de leurs assemblées législatives, et la propriété et le contrôle de leurs territoires et de leurs ressources naturelles, tous domaines où les droits des provinces ont été garantis depuis le début de la Confédération, en 1867.

Avec la formule de Vancouver, tout amendement constitutionnel serait approuvé par le gouvernement fédéral, plus une majorité raisonnable des provinces. Toutes les provinces seraient traitées sur un pied d'égalité. Les libéraux réclament une formule d'amendement tout à fait différente. Avec leur

### *La constitution*

proposition, deux provinces, le Québec et l'Ontario, disposeraient d'un veto permanent sur tout amendement constitutionnel, qu'elles comptent au moins 25 p. 100 de la population ou non à ce moment-là. Les règles seraient différentes en ce qui concerne les provinces de l'Atlantique ou encore les provinces de l'Ouest. Les provinces cesseraient d'être des égales; plutôt, la confédération regrouperait des membres de première, de deuxième et même de troisième catégorie.

Le premier ministre veut également donner au gouvernement fédéral le pouvoir unilatéral de recourir au référendum pour modifier la constitution, sans avoir à consulter d'aucune façon les assemblées législatives provinciales. Voilà qui mettrait radicalement fin au fédéralisme canadien.

Il ne fait aucun doute que nous évoluons vers une nouvelle forme de gouvernement. L'on pourra peut-être parler de socialisme, ou peut-être même de république, mais l'aspect le plus important et le plus dangereux de cette nouvelle forme de gouvernement c'est qu'elle va changer ce que nous aurons appris à connaître, à comprendre et à apprécier en tant que partenaires égaux qui se concertent librement et volontairement. Notre gouvernement est en voie de devenir fort, central et unitaire et cela, la majorité des Canadiens ne l'acceptera pas.

**M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre (M. Trudeau) se plaît à répéter que le débat constitutionnel dure depuis près de 50 ans. Il a dit que l'on a cherché pendant 53 ans à obtenir l'accord des provinces, et que ce furent 53 années d'échec. Avant de mettre fin à mes observations ce soir, j'ai l'intention de faire ressortir l'aspect fallacieux de ces déclarations et d'autres.

C'est bien sûr un privilège que de prendre part à ce débat historique, en ce douzième jour de mars de l'an de grâce 1981, privilège qu'il faut accorder à tous les députés. Compte tenu de tout ce qu'ont déjà dit les orateurs qui m'ont précédé, il me sera peut-être difficile de présenter mes arguments dans une perspective différente, ou plutôt dans une perspective qui convienne mieux à la région que je représente. Pourtant, il serait impensable que je ne participe pas au débat et qu'ainsi je cautionne par mon silence, même indirectement, une mesure gouvernementale que je n'approuve pas.

Je n'ai pas personnellement siégé au comité qui s'est acquitté pendant 14 semaines d'une charge de travail extraordinairement lourde. Certains pourraient dire qu'à cause de cela, les électeurs de Prince Edward-Hastings n'ont pu se faire entendre convenablement au comité et au cours du débat, et que ma brève intervention sera insuffisante. A cela, je réponds que j'étais bien représenté au comité, comme l'étaient les gens de Prince Edward-Hastings.

Je dis, avec toute la force dont je suis capable, que lorsque le 4 février le député de Provencher (M. Epp) a présenté un amendement visant à inscrire dans la constitution que Sa Majesté la Reine Elizabeth du Canada est bien la Reine du Canada, il défendait et formulait avec force et conviction mes intérêts et les vœux des habitants de Prince Edward-Hastings. Tel n'était pas le cas quand un des députés libéraux au comité, M. Lapierre, a déclaré que d'ici deux ans, nous serions débarrassés de la monarchie.